

Synthèse : Regard externe d'un expert international sur les travaux

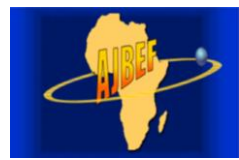
**HOTEL SOPATEL SILMANDE
24-27 Novembre 2025**

**Pr. Souleymane TOE
Agréé de droit privé
Professeur Titulaire des universités
Arbitre agréé CCJA/ CAMC-O**

Les 22^{èmes} journées annuelles de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Etablissement Financier se tiennent dans un contexte particulier marqué non seulement par un hommage posthume en l'honneur de Me Moussa SOUMAH, Président de l'AJBEF de 2019 à 2025, mais également par le 25^{ème} anniversaire de l'Association, avec pour thème central intitulé « la gouvernance bancaire, le rôle primordial de la direction juridique ».

Le forum a officiellement ouvert ses portes le 25 novembre 2025 à l'Hôtel Sopatel Silmandé à Ouagadougou par les allocutions respectives de Monsieur Président de l'antenne du Burkina Faso, M. Jean Léandre Namouaya SAWADOGO, Directeur des Affaires Juridiques et de la Gouvernance-Coris Bank International, de Madame la Secrétaire exécutive de l'AJBEF Afrique, Mme Minian BENGALY BERTHE, de Monsieur M. Bépoadi SININI, représentant le Ministre de la Justice, des Droits Humains chargé des relations avec les institutions, Garde des Sceaux et de Monsieur Diakarya OUATTARA, Président de l'APBEF – Burkina Faso.

En substance, les allocutions d'ouverture ont de façon unanime rappeler le rôle crucial et stratégique de la direction juridique pour la pérennité de l'industrie bancaire et financière dans un environnement en constante mutation, marqué par l'innovation financière, la digitalisation et l'internationalisation des activités bancaires. C'est d'ailleurs en ce sens que



le thème central du colloque revêt tout son sens, car plaçant la fonction juridique au cœur du dispositif de la gouvernance bancaire à travers notamment les exigences de maîtrise des risques, de conformité et de transparence.

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, sur les 3 jours, trois axes de réflexion et des travaux en ateliers ont retenu l'attention.

Le premier axe a porté sur la gouvernance bancaire dans les différentes zones monétaires : Etat des lieux (Règlementation et difficultés d'application), avec comme modérateur, le Pr. Filiga Michel SAWADOGO. La présentation synthétique des textes qui régissent la gouvernance bancaire dans les différentes zones monétaires en Afrique a permis de mieux apprécier non seulement les acquis, mais aussi, les limites et les perspectives auxquels chaque zone est confrontée.

Il en ressort, de manière frappante, un effort de plus en plus croissant des différentes zones monétaires dans l'édiction de normes prudentielles pour mieux sécuriser les activités de l'industrie bancaire et financière, en s'inspirant notamment des bonnes pratiques internationales en la matière.

S'il est vrai que chaque zone monétaire évolue dans un environnement spécifique qui lui est propre, il ne semble exclu, au regard des finalités de la *corporate governance*, qui sont partout les mêmes, de fédérer les réglementations disparates pour aboutir à une harmonisation ou une uniformisation des lois bancaires en Afrique, toute chose qui serait en phase avec le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire, gage de développement des affaires.

En ce sens, pourront éventuellement faire l'objet de convergence accrue ou d'uniformisation, les règles de transparence, par exemple la rémunération des dirigeants, la prévention des conflits d'intérêts, le cumul des mandats sociaux, la place des associés minoritaires, etc.



Le second axe de réflexion qui a été modéré par Dr Alexis NDZUENKEU, a porté sur le thème intitulé « Le secrétariat juridique au cœur de la gouvernance bancaire ».

Entre fonctions administratives et responsabilités stratégiques, le secrétaire juridique doit réussir à faire constamment ses preuves dans cet environnement fort complexe où des connaissances approfondies en droit bancaire, en droit des affaires et dans les technologies digitales constituent des exigences minimales. En effet, si son principal rôle est technique, le secrétariat juridique est aussi un véritable chef d'orchestre de l'institution au plan administratif, tout en étant garant de la traçabilité de l'information juridique au sein de l'institution bancaire.

En fait, considéré comme le pilier de la sécurité juridique et de la gouvernance de l'institution bancaire, garantissant la traçabilité, la légalité et l'efficacité des décisions, le secrétaire juridique, qui fait face à de nombreux défis, devrait bénéficier des organes dirigeants d'une meilleure valorisation de ses fonctions à travers notamment un soutien constant en termes de formation continue, de dotation en dispositifs logistiques adéquats à la pointe de la technologie, de personnels compétents et en nombre suffisant parfaitement intégré aux processus opérationnels.

Après des échanges forts intéressants, place a été faite au 3^{ème} panel qui a porté sur la gestion des risques avec comme modérateur Dr Magloire SOSSOUVI.

Puisque dans l'exercice au quotidien de son activité, la banque fait face à de nombreux risques, les accords de Bâle contraignent les institutions bancaires et financières à plus de rigueur dans la gestion des risques.

Contenir le risque bancaire relève d'un impératif catégorique au regard de ses conséquences qui sont assez graves pouvant être des pertes financières importantes (défaillance des emprunteurs, évolution défavorable des marchés), des sanctions réglementaires et des amendes, ainsi qu'une dégradation de la réputation et une perte de confiance des clients et des investisseurs.



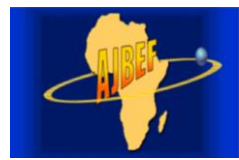
A cet effet, le dispositif de gestion des risques inclut plusieurs paramètres dont la protection des données personnelles, la lutte contre le blanchissement de capitaux et de financement du terrorisme et l'intégration des normes ESG dans la stratégie gouvernance.

S'il faut saluer l'existence de ce dispositif opérationnel de gestion des risques dans le secteur bancaire, force est cependant de constater une forte disparité des stratégies, non seulement de lutte contre le blanchissement des capitaux et de financement du terrorisme, mais aussi d'intégration des normes ESG dans le dispositif de gouvernance.

En termes de solution à cette situation, il peut être utilement envisagé une harmonisation des stratégies et des pratiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme qu'il conviendra éventuellement de coupler par exemple avec le dispositif de répression du délit d'apparence. Du reste, la sensibilisation et la formation des organes dirigeants sur le financement vert, le traitement adéquat des données personnelles dans le secteur bancaire, peuvent également être envisagés et adaptés pour plus d'efficacité.

En tout état de cause, il ne faut jamais perdre de vue qu'une meilleure gestion des risques, intègre forcément la maîtrise du risque financier et du risque juridique qu'il convient d'anticiper à travers la mise en place d'un système opérationnel de contrôle animé par des juristes aux compétences diversifiées en droit, en finances et en comptabilité.

Les travaux se sont par la suite poursuivis par une table ronde animée par Monsieur Moussa MILOGO sur le thème de l'intelligence artificielle dans la banque : entre opportunités et menaces. L'utilisation du numérique et de l'Intelligence artificielle dans le secteur bancaire est aujourd'hui une réalité. Elle apporte un gain énorme dans l'activité au quotidien de la banque en termes de temps et de simplification des procédures. Mais, en même temps, la banque se trouve confrontée à des fraudes modernes dont elle est de plus en plus victime.



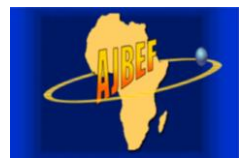
C'est là également une nouvelle donne qui vient en rajouter aux chefs de compétences du juridique de banque qui doit rester particulièrement vigilant pour comprendre non seulement les enjeux mais également les mécanismes d'accompagnement pour anticiper et traiter convenablement les risques de l'intelligence bancaire, sa compatibilité avec l'activité exercée, ses aspects fiscaux, etc.

Le contexte est aujourd'hui topique en milieu bancaire. Déjà, depuis plusieurs années, les systèmes bancaires sont informatisés et interconnectés. Les banques sont aujourd'hui à l'ère du digital. Elles offrent à tous leurs clients des plateformes et des applications leur permettant d'effectuer la plupart des transactions liées à leurs activités. Ces évolutions technologiques sont aussi la porte d'entrée de toutes les malversations en interne comme en externe de la banque, faisant ainsi des banques des cibles privilégiées de la cybercriminalité. Il devient alors urgent pour le juriste de banque et le responsable des services informatiques de mieux se former pour mieux appréhender le phénomène dans l'optique d'une meilleure sécurisation de l'entreprise bancaire.

Les travaux en ateliers ont essentiellement porté sur le tiers saisi dans sa définition et ses obligations, l'étude comparée des différentes zones monétaires en matière de déclaration de soupçon dans le dispositif de lutte contre le blanchissement des capitaux et de financement du terrorisme et la détection des fraudes modernes.

Pour ne s'en tenir qu'à la situation emblématique du tiers saisi, on observe que bien souvent, c'est la banque qui se trouve dans cette posture et sa responsabilité est fréquemment retenue en raison de la notion de tiers saisi qui est restée longtemps sans définition légale.

Fort heureusement, le nouvel acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées et des voies d'exécution entrée en vigueur en février 2024 dispose désormais en son article 1-1 de l'Acte uniforme qu'« *en matière de saisie sur une créance, le tiers saisi est une personne tenue, au jour de la saisie d'une obligation portant sur une créance*



de somme d'argent née d'un rapport de droit qui implique un pouvoir propre et indépendant à l'égard du débiteur ».

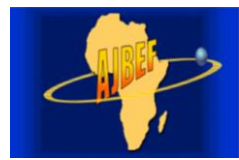
Une telle clarification de la notion de tiers saisi, qui était largement partagée par la jurisprudence dominante est de nature à éviter les condamnations de complaisance des banques aux causes de la saisie ou à des dommages intérêts aux montants souvent trop élevés et disproportionnés. Il est à craindre, si cette tendance devrait se poursuivre, que les banques ne refusent leurs concours aux entreprises qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire celles qui connaissent des difficultés. Mais, à la décharge des juridictions, l'obligation du tiers saisi étant une obligation de résultat, il lui appartient de mieux maîtriser les contours de cette obligation pour une correcte exécution.

Comme l'on peut noter, les 22^{èmes} journées de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Etablissement Financier ont tenu leur promesse par la mise en exergue du rôle stratégique de la direction juridique dans la gouvernance bancaire.

Il est à noter que les défis actuels auxquels le juriste de banque doit faire face sont de plusieurs ordres.

D'abord, parce que le secteur bancaire est soumis à une réglementation foisonnante et internationale, la direction juridique doit assurer une veille juridique permanente et rigoureuse pour suivre les évolutions réglementaires, juridiques et fiscales ; gérer un volume important de documents en s'assurant de leur conformité aux exigences légales changeantes.

Ensuite, la gestion des risques juridiques étant cruciale pour éviter des litiges coûteux, le juriste de banque doit rester vigilant en termes de conformité, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme, de protection des



intérêts de la banque et de respects des droits des consommateurs intégrant les normes ESG.

Il doit également faire face aux défis de la digitalisation et de cybersécurité, notamment la maîtrise du cadre légal de traitement des données personnelles, la vigilance accrue dans la gestion et l'archivage des documents, la maîtrise de la gestion électronique des documents et des plateformes juridiques en ligne, etc.

Encore, le personnel de la direction juridique devant posséder des compétences juridiques solides en droit bancaire, commercial et des sociétés au-delà des simples compétences administratives, la formation continue est indispensable pour maintenir les compétences à jour face aux évolutions rapides du secteur.

Enfin, les banques opérant dans un environnement concurrentiel, le juriste de banque doit être réactif et efficace dans le traitement des dossiers, tout en maintenant un haut niveau de précision juridique.

Pour terminer, on peut noter que le juriste dans les banques et établissements de crédit doit être agile, hautement qualifié et parfaitement intégré aux processus opérationnels pour naviguer dans cet environnement complexe et exigeant, où la moindre erreur peut avoir des conséquences financières et réputationnelles majeures.

Par son engagement constant, et s'il est doté de considérations et de moyens logistiques adéquats en lien avec ses missions stratégiques, il devrait être en mesure de contribuer grandement à asseoir une gouvernance vertueuse, gage de performance et de sécurité juridique accrue.

Je vous remercie.